

Versailles, le 20 mai 2020

**La Rectrice de l'académie de Versailles
Chancelière des Universités**

SMIS-ASH

Réf: 2019-SMIS-ASH

Affaire suivie par :
Laurence PICARD
Inspectrice ASH
Conseillère technique de la
Rectrice

☎ : 01.30.83.41.17
handicap.eleve@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour
Information : **I**

A	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections		ESPE
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges	I	CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT	I	INSHEA
	LG		CNED
	LPO	A	Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MDPH		UNSS

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe p.
Total 2 p.

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'EREA

S/c de Madame et Messieurs les
Inspecteurs d'Académie - Directeurs
Académiques des Services de l'Education
Nationale,
- pour attribution -

Mesdames et Messieurs les IA IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ASH,
Mesdames et Messieurs les IEN ET/EG
- pour information -

**Objet : Candidature pour des missions de Professeur Ressource
pour l'Ecole Inclusive**

La scolarisation des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers est une priorité. Les actions conduites aujourd'hui visent à garantir le droit à la scolarisation de tous les élèves pour qu'ils puissent poursuivre leur parcours de formation le plus loin possible.

Afin d'ajuster l'action éducative au plus près des besoins de chaque élève, il est nécessaire de mobiliser des ressources diverses et d'engager des coopérations entre les différents acteurs.

L'académie poursuit en ce sens, le développement d'un pôle ressource de professeurs **titulaires** du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2 CA-SH) ou du CAPPEI.

Ils constituent un groupe d'impulsion pédagogique sous la responsabilité de Laurence PICARD, Inspectrice conseillère technique ASH de la Rectrice pour la personnalisation des parcours scolaires et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Leurs missions de conseil et d'accompagnement pédagogique en vue de promouvoir la réussite scolaire des élèves s'effectuent à l'échelle des bassins d'éducation et de formation.



2/2

Ces missions sont les suivantes :

- Accompagner les équipes pédagogiques des établissements du second degré scolarisant des élèves en situation de handicap,
- Concevoir des outils d'aide à la différenciation pédagogique,
- Concevoir des formations en e-learning,
- Former les enseignants dans le cadre de stages organisés par la DAFOR,
- Répondre aux demandes d'intervention des chefs d'établissement.

Pour assurer au mieux cette mission qui nécessite une disponibilité certaine, il sera demandé au chef d'établissement d'organiser leur emploi du temps de façon à libérer une journée par semaine, le **jeudi**.

Pour la rentrée prochaine, les besoins territoriaux concerneront essentiellement les départements du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine.

La rémunération prend la forme de 3 IMP. Les frais de déplacements sont pris en charge par la DDT. Un rapport d'activité annuel est transmis au bureau de l'ASH du SMIS-ASH.

Les enseignants intéressés feront acte de candidature par courrier postal.

Les courriers, accompagnés d'un CV et d'une lettre de motivation, seront **envoyés sous couvert du chef d'établissement, qui portera un avis motivé sur la candidature.**

<p><u>Date limite de réception des candidatures :</u></p> <p>Vendredi 28 juin 2020</p>
<p>Adresse d'envoi des dossiers de candidature:</p> <p>Rectorat de Versailles SMIS- ASH A l'attention de Mme Laurence PICARD IEN-ASH / Conseillère technique 3, bd de Lesseps 78017 Versailles</p>

Je vous remercie de diffuser cet appel à candidature auprès de vos équipes afin d'améliorer la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Marine LAMOTTE d'INCAMPS